



**POP
MÉDIA**

WWW.POPMEDIA.FR

LIVRET D'ACCUEIL ADÉRENT-ES

Ouvrons nos oreilles !

Pop' Média a pour raison d'être la création de contenus sonores et de podcasts natifs. Créé en 2021, ce projet engagé, humain et créatif s'articule autour de différentes actions visant à renforcer le lien social en donnant la parole à tout-es.

POP' MÉDIA C'EST :

1. Un média podcast de communication sociale de proximité
2. Un studio pour accompagner la production de projets sonores : voix off, enregistrement...
3. Des événements pour faire vivre le podcast dans l'espace public
4. Une ressource pour réaliser vos animations de rencontres publiques
5. Un pôle d'éducation aux médias
6. Un espace de formation

EN QUELQUES CHIFFRES

- + de 80 bénévoles
- + de 450 podcasts
- + de 3400 anparticipant-es
- + de 800 ateliers d'éducation aux médias
- + de 200 animations de rencontres publiques



COMMENT DEVENIR BÉNÉVOLE À POP' MÉDIA ?

- Échanger avec les membres de l'équipe pour présenter son projet
- Une fois le projet validé : remplir le bulletin d'adhésion

ADHÉRER À L'ASSOCIATION

Pour pour participer aux activités, vous devez adhérer à l'association :

- Adhésion individuelle : 10€
- Adhésion en tant qu'association : 40€
- Adhésion individuelle et accompagnement suivi podcast (renouvellement) : 90€
- Adhésion individuelle et accompagnement création podcast (première adhésion) : 190€
- Adhésion "Association" et accompagnement suivi podcast (renouvellement) : 160€
- Adhésion "Association" et accompagnement création podcast (première adhésion) : 280€

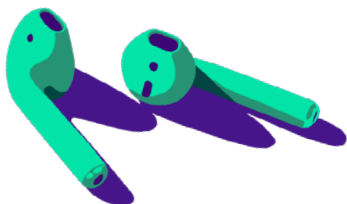
ADHÉRER EN LIGNE



<https://www.helloasso.com/associations/pop-media/adhesions/adhesion-pop-media-2026>

ADHÉRER À POP' MÉDIA VOUS PERMET :

- L'emprunt de matériel (enregistreurs et micros)
- L'accès aux postes de montage
- L'enregistrement en studio
- De participer à des moments de convivialité de l'association



ATELIERS & STAGES

Tout au long de l'année, Pop' Média propose des ateliers et stages ouverts à toutes celles et ceux qui souhaitent réaliser des podcasts afin d'acquérir les bases du podcast : écriture, technique d'enregistrement, montage...

STAGES (2 JOURS)

Écrire son podcast

Animé par Laurie Le Brouster

Démarrer son podcast sans se tromper

Enregistrer et monter son podcast

Animé par Sébastien Boutin

Savoir enregistrer des sons et les monter

Se perfectionner au montage et mixage

Animé par Sébastien Boutin

Appréhender les techniques de mixage avec sérénité

Concevoir un projet d'éducation aux médias

Animé par Laurie Le Brouster

Concevoir et animer un atelier de podcast à visée éducative.

Tarif : 300 €

STAGES (1 JOUR)

Communiquer et partager son podcast

Animé par Jeanne Le Bourhis

Les bases pour partager son podcast sur les réseaux sociaux

Réaliser son habillage sonore

Animé par Sébastien Boutin

Renforcez l'impact de votre podcast grâce à l'habillage sonore.

Tarif : 150 €

ATELIERS (2H)

Écrire son podcast

Animé par Laurie Le Brouster

Écrire son podcast pour pouvoir le réaliser

S'initier à l'enregistrement

Animé par Sébastien Boutin

Effectuer une bonne prise de son

Découvrir le montage sur Reaper

Animé par Sébastien Boutin

Créer des virgules sonores et transitions

Gratuit

JE M'INSCRIS

Vous souhaitez vous inscrire et avoir plus d'information ?

Rendez-vous sur :

<https://www.helloasso.com/associations/pop-media>



L'ÉQUIPE POP' MÉDIA

LES SALARIÉS-ES

Loïc CHUSSEAU

Directeur - loic@popmedia.fr

Laurie LE BROUSTER

Responsable EMI - laurie@popmedia.fr

Sébastien BOUTIN

Réalisateur Sonore - sebastien@popmedia.fr

Jeanne LE BOURHIS

Chargée de Communication - jeanne@popmedia.fr

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Guillaume PLOQUIN

Président

Céline DUTHIL

Trésorière

Maurice BERTHIAU

Marine JAFFRÉZIC

Pascal MASSIOT

LE RÉSEAU ET LES PARTENAIRES

Ils nous soutiennent



Pop' Média est adhérent



LE PARRAIN DE POP' MÉDIA



SORO SOLO (Souleymane Coulibaly)

JOURNALISTE PRODUCTEUR RADIO

Avant son exil en France en 2003, SORO SOLO était Journaliste Producteur Radio en Côte-d'Ivoire où il présentait la matinale de la chaîne publique nationale, Radio Côte-d'Ivoire.

Il y a obtenu par deux fois le prix Ebony en 1993 et 1994 de l'Union Nationale des Journalistes de Côte-d'Ivoire (UNJCI) qui récompense le meilleur journaliste du pays. En 2006 avec Vladimir Cagnolari il co-produit et co-anime «l'Afrique Enchantée» une quotidienne de la grille d'Été sur France Inter, inscrite dans la grille d'hiver de 2008 à 2015. Puis de 2015 à 2019, il produit et présente l'Afrique en Solo tous les Dimanche sur France Inter.



LA CHARTE DES BÉNEVOLES

APPLICATION DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR

ARTICLE 1 : APPLICATION ET MODIFICATION DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR

Le présent règlement intérieur s'applique à compter du 1er juin 2022, date de sa validation par le Conseil d'Administration de l'association et jusqu'à ce qu'il soit expressément annulé ou remplacé par une nouvelle version sur décision du Conseil d'Administration de l'association.

ARTICLE 2 : CHAMP D'APPLICATION DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR

Toute personne souhaitant pratiquer une activité (animation, reportage, chronique, technique, etc.) au sein de l'association doit préalablement adhérer aux statuts de l'association. Le présent règlement intérieur s'applique à tous les membres adhérents de l'association sans exclusion.

ARTICLE 3 : NON RESPECT DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR

En cas de non-respect du présent règlement intérieur, le Conseil d'Administration pourra engager des sanctions, pouvant aller jusqu'à l'exclusion des adhérents concernés.

PROJET DE PODCAST

ARTICLE 4 : PROPOSITION DE PROJET

Toute personne souhaitant proposer un projet de podcast à Pop' Média doit transmettre une présentation et rencontrer les membres de l'équipe.

Ce projet sera étudié par le comité de rédaction de l'association. Le projet proposé devra répondre à la ligne éditoriale de Pop' Média et pourra, dans ce cadre et sur cette base, être accepté ou refusé par le comité de rédaction qui aura préalablement étudié tous les dossiers soumis.

ARTICLE 5 : VALIDATION DES PROJETS

Lorsque le projet est accepté, chaque personne liée à la réalisation du projet devra adhérer aux statuts de l'association et s'acquitter d'une cotisation dont le montant est fixé annuellement par le Conseil d'Administration. A l'issue de tout cela, le projet pourra être validé définitivement. En fonction du niveau technique, la ou les personne(s) devront participer à un atelier de pratique du podcast qui leur permettra d'acquérir les bases pour réaliser leur projet.

ARTICLE 6 : MISE EN LIGNE

Toute mise en ligne d'un podcast est soumise à l'accord préalable du comité de rédaction et intervient dans un délai minimum d'un mois après la livraison du montage final. La date de publication est fixée par le comité de rédaction, en concertation avec les adhérent-es concerné-es. Tout podcast diffusé par Pop' Média doit comporter l'habillage sonore de l'association et être accompagné d'un texte de présentation ainsi que d'un visuel respectant sa charte graphique. Le visuel est réalisé en lien avec la personne chargée de la communication, qui peut également en assurer directement la création. Le texte de présentation et le visuel sont validés par cette dernière avant toute publication.

ARTICLE 7 : DIFFUSION HORS POP MEDIA

Les podcasts produits par les adhérent-es peuvent être diffusés en dehors de Pop' Média seulement après que l'adhérent-e ait sollicité le comité de rédaction et que ce dernier ait donné son aval. Dans le cadre d'une diffusion sur une plateforme payante ou un lieu pratiquant une activité commerciale (billetterie, bar), un accord devra préalablement être conclu avec Pop' Média.

Le diffuseur devra également s'assurer du paiement des droits d'auteurs-trices auprès de la société concernée (SCAM, SACEM ou SACD) lorsque les œuvres des auteurs-trices sont protégées.

FONCTIONNEMENT INTERNE

ARTICLE 8 : ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES ADHÉRENTS

L'association s'engage à assurer le bon fonctionnement du studio et du matériel, et à soutenir l'adhérent-e dans les démarches touchant à son projet.

ARTICLE 9 : OBLIGATION DES ADHÉRENTS POUR LA RÉALISATION D'UN PODCAST

L'adhérent-e veille à ce que la qualité technique du podcast soit assurée.

Les bénévoles s'engagent à ne faire, en aucun cas, de prosélytisme, de propagande, de diffamation ou de publicité déguisée, dans leur podcast et s'engagent à respecter la déontologie journalistique ⁽¹⁾. Dans le cas où le projet, sur la base duquel celui-ci a été accepté, changerait de manière significative, le responsable du projet doit, au préalable, en référer au comité de rédaction de l'association qui donnera ou non son aval.

De même, tout changement dans la composition des membres réguliers du projet doit être annoncé à l'avance au comité de rédaction. Les nouvelles personnes feront alors l'objet d'une formation technique, devront adhérer aux statuts de l'association et s'acquitter d'une cotisation.

ARTICLE 10 : ACCÈS AU STUDIO

Chaque personne a accès au studio pour les besoins de la réalisation de son podcast. Tout accès au studio ne peut se faire que sur réservation auprès de la personne responsable technique.

Les locaux et le matériel technique sont réputés se trouver dans un état d'ordre, de propreté et de bon fonctionnement. Les usagers doivent veiller à ce qu'ils soient dans un tel état lorsqu'ils ont terminé de les utiliser.

Tout dégât, toute anomalie, toute remarque technique, tout manquement à l'état normal d'ordre, de propreté et de bon fonctionnement constatés par les usagers doivent être signalés auprès des permanents de l'association.

En cas de problème ou de panne les bénévoles doivent immédiatement avertir un permanent qui est seul habilité à opérer, à faire opérer les réparations nécessaires, à modifier la configuration des branchements ou des équipements du studio.

L'usage de nourriture, de boissons et de tabac est interdit dans le studio, pour des raisons de propreté et de protection des appareils.

ARTICLE 11 : PRÊT DE MATÉRIEL TECHNIQUE

Des kits de micro et enregistreur numérique sont disponibles gratuitement pour les adhérent-es qui doivent réserver au moins 5 jours à l'avance le matériel auprès d'un permanent.

Le matériel ne pourra être emprunté plus de 5 jours. Une caution pourra être demandée.

ARTICLE 12 : PUBLICITÉ

Toute diffusion « clandestine » de publicité ou de sponsoring par un podcast est interdite. Les animateurs ayant des intérêts ou travaillant dans une structure commerciale ne doivent en aucun cas en faire la promotion ou publicité de quelques manières que ce soit. Tout partenariat et toute diffusion d'un spot publicitaire ou bande annonce par le biais d'un podcast ne peut se faire sans l'accord préalable du comité de rédaction.

⁽¹⁾ <https://www.maisondesjournalistes.org/deontologie-journalistique-en-france/>

LE PLAN ÉGALITÉ

« Comment on évoque l'égalité comme sujet de fond et sur la forme ? De quelle manière procède-t-on pour passer au filtre de l'égalité l'ensemble de nos projets ? Quelle sensibilisation pour les formateur·ices et comment les amène-t-on à travailler sur ce sujet ? Comment les formateur·ices veillent à l'intégrer dans les formations ? »

Pour répondre à toutes ces questions (et bien d'autres encore !), nous avons travaillé en plusieurs étapes.

OBJECTIFS

Combattre les discriminations, promouvoir la diversité et une culture de l'égalité, notamment auprès des plus jeunes, et développer des contenus en rapport avec ces sujets.

« La démarche de Pop'Média est en effet innovante et exemplaire. Elle démontre qu'il n'est pas nécessaire d'avoir 10 ans d'existence pour se questionner sur ses pratiques. Intégrer dès le début du projet des ambitions fortes, notamment en matière d'égalité F-H, c'est un challenge énorme ! Il aurait été facile de se concentrer sur tous les sujets inhérents à la création et à la pérennisation de l'association. Mais prendre le temps d'articuler le projet autour des valeurs socles, cela permet de fédérer le collectif autour de ces valeurs. A Pop' Média, cela a suscité beaucoup de partages de points de vue et cela démontre la capacité de la structure à générer du dialogue en son sein. Cela permet également dès le départ de penser les outils et les modes de faire en cohérence avec les valeurs. »

Aurélien ARQUIER

Conseillère et formatrice en égalité f/h

CHARTRE POUR LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

PRÉAMBULE

Pop' Média adhère à la définition de l'égalité entre les femmes et les hommes proposée par le Conseil de l'Europe, à savoir : *«[l'égalité femmes-hommes] c'est l'égalité de visibilité, d'autonomie, de responsabilité et de participation des deux sexes dans toutes les sphères de la vie publique et privée ».*

L'égalité entre les femmes et les hommes est une valeur essentielle et centrale dans une société démocratique. Pop' Média porte cet engagement et va même plus loin puisqu'elle défend également les valeurs de diversité et d'accessibilité. Parce que les enjeux d'un tel positionnement sont multiples et que toutes les formes de diversité doivent être valorisées au sein de nos sociétés, la présente charte ancre l'engagement de Pop' Média dans le respect de valeurs et bonnes pratiques.

Outre l'application du cadre légal, l'égalité doit être un engagement quotidien. Pop' Média invite l'ensemble de ses parties prenantes à adhérer à la présente Charte, à prendre position sur les principes de l'égalité entre les femmes et les hommes mais aussi de lutte contre les discriminations et à faire connaître et mettre en oeuvre leurs engagements dans le domaine.

Cette politique concerne aussi bien les salarié·es, les stagiaires, les adhérent·es, les prestataires, que les partenaires privés et les institutions, pouvant aller jusqu'à l'exclusion des adhérents concernés.

LES ENGAGEMENTS DE POP' MÉDIA

POLITIQUE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION

Produire un plan d'action pluriannuel de promotion de l'égalité femmes-hommes.

Ce plan vise à assurer la cohérence du projet associatif avec les valeurs de l'association, à évaluer les impacts produits par les actions de Pop' Média et à promouvoir une dimension transformative en matière d'égalité femmes-hommes à travers les actions de Pop' Média.

Organiser une revue annuelle de ce plan d'action en vue d'évaluer l'avancement des actions inscrites et d'en proposer de nouvelles afin d'activer une démarche d'amélioration continue.

Faire respecter les valeurs de l'association en son sein : condamner et agir contre tout comportement sexiste et tout propos ou comportement susceptible de porter atteinte à la dignité d'une personne ou de créer un environnement offensant et hostile.

VIE DE L'ASSOCIATION

Interroger la place de chacun·e dans l'association : De manière volontaire, interroger la place respective des femmes et des hommes dans Pop' Média qui articule un ensemble de normes, de règles et de comportements susceptibles d'être marqués du sceau des stéréotypes sexués.

Organiser des ateliers de sensibilisation sur les questions d'égalité entre les femmes et les hommes, de lutte le sexisme et de prise en compte du rôle des stéréotypes de genre dans la (re)production des inégalités pour les membres de Pop' Média.

Conduire une politique d'égalité professionnelle à destination de l'ensemble des salarié·es, services civiques, stagiaires, etc. de l'association.

ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION

Intégrer à tous les projets de l'association la dimension de l'égalité entre les femmes et les hommes, veiller au respect mutuel entre les sexes et à lutter contre les stéréotypes et toutes les formes de discriminations dans toutes les composantes des projets.

Favoriser la critique des stéréotypes : lutter contre les stéréotypes et prévenir autant que possible les préjugés, les pratiques, l'utilisation d'expressions verbales et d'images fondées sur l'idée de la supériorité ou de l'infériorité de l'un ou l'autre des deux sexes, ou sur des rôles féminins ou masculins stéréotypés.

Définir des modes de faire qui facilitent un accès égalitaire aux activités de l'association (choix des lieux, des horaires, des thématiques traitées, etc.)

Nom :

Si adhésion association, nom de la structure :

Prénom :

Adresse :

Date de naissance : / /

CP : Ville :

Profession :

E-mail :

E-mail :

Téléphone :

Téléphone :

Pour régler son adhésion :

<https://www.helloasso.com/associations/pop-media/adhesions/adhesion-pop-media-2026>

Comment avez-vous connu Pop' Média ?

Réseaux sociaux

Bouche à oreille

Autre :

Règlement intérieur

En tant qu'adhérent-e, je valide le règlement intérieur et la charte Égalité F/H de l'association remis lors de mon adhésion

Droit à l'image

En tant qu'adhérent-e, j'autorise l'association Pop' Média à diffuser mon image dans le cadre des activités auxquelles je participe au sein de l'association, sans limitation de durée et de contrepartie, sur l'ensemble de ses supports de communication.

L'association Pop' Média s'engage à ne pas publier de photos pouvant nuire à mon intégrité. Si toutefois une photo sur laquelle je figure ne me convient pas, l'association s'engage à la retirer sur simple demande de ma part.

Newsletter

En tant qu'adhérent-e, j'accepte de recevoir les informations de l'association via les différents outils de communication (newsletter, mails...)

Avez-vous un projet de podcast ?

OUI

NON

Si oui, merci de le décrire en quelques lignes ci-dessous ou nous faire parvenir une note de présentation :

.....
.....
.....

Avez-vous déjà eu de l'expérience dans la radio ou dans le podcast ?

OUI

NON

Si oui, laquelle ?

.....

Vos compétences

Quel est votre niveau (débutant-e, intermédiaire, confirmé-e) en :

Écriture de podcast :

Prise de son :

Montage :

Mixage :

Quel-s logiciel-s ?

Quels seraient vos autres besoins pour la réalisation de votre projet de podcast ?

.....
.....

Date :

Signature :

POP' MÉDIA

6 rue de Saint-Domingue 44200 NANTES
C5 arrêt Hangar à Bananes ou en Navibus N2
Station Bicloo Hangar à Bananes

